**POURQUOI LA REFORME DES RETRAITES NE PEUT PAS CREER UN VERITABLE REGIME UNIVERSEL ?**

Tout simplement parce que la réforme que nous propose le Président de la République n’a rien d’universelle.

L’organisation du régime général fut mise en place par Ambroise Croizat ministre du travail et de la Sécurité sociale par laloi du 22 mai [1946](https://fr.wikipedia.org/wiki/1946) portant généralisation de la Sécurité sociale à l'ensemble de la population et par la loi du 13 septembre 1946 que les professions libérales refusèrent l’application.

Cette réforme des retraites n’a rien d’universelle pour plusieurs raisons :

-La retraite à point : Ambroise Croizat ministre du travail et de la Sécurité sociale voulait une retraite basée sur les meilleures années de salaires ; cela conduisit aux 10 meilleures années pour en revenir en 1993 aux 25 meilleures années par la réforme Balladur. Le système était à prestations définies et cotisations définies. Avec la retraite à point, c’est le règne de l’individuel et non de l’universel : les points ne sont acquis que si l’on travaille et si les circonstances de la vie créeront des trous Insurmontables jusqu’au moment de prendre sa retraite.

Un système de rattrapage est certes prévu : une sorte de voiture balai attribuerait une retraite minimale aux contours très hypothétiques.

- L’âge de la retraite : aucune garantie ; l’âge pivot où l’âge d’équilibre serait la nouvelle norme remplaçant l’âge légal pour prendre sa retraite. En fait, le pouvoir serait maitre des horloges et définirait l’âge de départ le plus élevé en fonction de la situation de la nouvelle caisse dont on sait qu’elle aurait de plus en plus de mal à rétribuer les pensions avec le fait que le système serait bloqué à une cotisation de 28,2 % et une dépense ne pouvant dépasser 12 % du PIB selon le projet de loi alors que s’annonce des millions de retraité-e-s supplémentaires dans les décennies prochaines. Le départ en retraite deviendrait à la carte et de plus en plus tard.

En plus serait instaurée selon les professions des transitions ou des particularités comme pour l’armée, la police etc.

-Troisième raison : la capitalisation ; celle-ci avait disparue avec la création de la Sécurité sociale en 1945 ; elle reviendrait à travers la loi pacte portant réforme des retraites par le biais de fonds de pension ou d’épargne retraite. Chaque entreprise pourrait créer son compte ; ce qui revient à mettre en place une cohorte de régimes particuliers d’entreprise et cela est contraire avec le refrain entendu de faire disparaitre 42 régimes voués aux gémonies par le gouvernement dans ses interventions.

Quand y regarde de plus près, l’on peut se rendre compte que l’intention du gouvernement est de rabaisser tout le monde et y compris la fonction publique, les régimes spéciaux, les régimes libéraux et indépendants.

Ambroise Croizat lui, à l’inverse, voulait avec la généralisation de la retraite à tous les français et de rejoindre les systèmes les plus avancés.

Monsieur Macron nous propose le contraire en alignant par le bas : nous reviendrions alors à des systèmes les plus inégalitaires et les plus individuels entre les français et les bas salaires ou revenus devraient se contenter d’une retraite minimale comme cela existe aujourd’hui dans les pays anglo-saxons ou en Allemagne.

L’universalisation à la « MACRON » est une arnaque.

Bernard LAMIRAND animateur du comité d’honneur Ambroise Croizat